

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS AB-Inbev France								Néant ☐ *		
		Exercice N						Exercice (N - 1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	818 150 615	FB	4 939 401	FC	823 090 016	749 232 457		
	Production vendue <div><div>biens *</div><div>services *</div></div>	FD		FE		FF				
		FG	793 523	FH	3 729 515	FI	4 523 039	6 690 490		
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	818 944 138	FK	8 668 916	FL	827 613 055	755 922 948		
	Production stockée*						FM			
	Production immobilisée*						FN			
	Subventions d'exploitation						FO	7 333		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)						FP	2 978 635	3 552 610	
	Autres produits (1) (11)						FQ	680 046	3 205 096	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	831 279 071	762 680 655	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	356 650 611	302 642 703		
	Variation de stock (marchandises)*					FT	(14 007 080)	13 433 842		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	35 397	35 932		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	22 789	(35 932)		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	237 579 842	221 498 334		
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	170 836 722	160 349 852		
	Salaires et traitements*					FY	18 760 600	18 892 432		
	Charges sociales (10)					FZ	7 155 422	7 175 865		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations: { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*					GA	13 955 042	14 915 898	
							GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	4 810 519	169 471	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	1 737 658	714 203		
	Autres charges (12)					GE	637 023	210 362		
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	798 174 548	740 002 966	
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	33 104 522	22 677 689	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH				
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI	3 350	682		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ				
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	445 501	58 876		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	56 598	(60 333)		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	637 077	1 702 359		
	Différences positives de change					GN	170 158	107 864		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO				
	Total des produits financiers (V)					GP	1 309 335	1 808 766		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	212 192	129 037		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	4 087 146	3 770 290		
	Différences négatives de change					GS	274 019	237 305		
	Charges financières sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT				
	Total des charges financières (VI)					GU	4 573 357	4 136 633		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(3 264 022)	(2 327 867)		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	29 837 150	20 349 140		

(RENOUS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise SAS AB-Inbev France

Néant ☐ *

				Exercice N		Exercice N - 1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	4 720 082	710 674	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	4 720 082	710 674	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	5 342 304	6 073 274	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF	537 779	328 325	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			HG		115 109	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	5 880 083	6 516 708	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	(1 160 000)	(5 806 034)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			(IX)	IJ	776 177	224 385	
Impôts sur les bénéfices *			(X)	HK	8 729 008	3 694 574	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	837 308 489	765 200 096	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	818 136 524	754 575 950	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	19 171 964	10 624 146	
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO			
	(2) Dont	produits de locations immobilières		HY	58 619	133 044	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG			
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *		HP			
		- Crédit-bail immobilier		HQ			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		II			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ	56 597	(60 333)	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK			
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)		IX			
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC			
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD			
	(9)	Dont transferts de charges		A1	472 443	499 413	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2			
		Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS		A5			
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3			
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4	233 305	210 156	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives	A6				
		obligatoires		A9			
		Dont cotisations facultatives Madelin	A7				
		Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		A8			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le				Exercice N			
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
Cessions d'elements d'actifs incorporels & corporels				537 779	4 720 082		
Penalites retard de livraisons				4 457 913			
Penalites et amendes				9 391			
Fondation Corona				875 000			
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Exercice N			
				Charges antérieures	Produits antérieurs		
Baker Tilly STREGO							
Commissaire aux comptes							
Immeuble EUROSUD							
213, Bld de Turin							
59777 LILLE							

AB INBEV FRANCE
Société par actions simplifiée au capital de 3 800 000 euros
Siège social : 1 place de la Gare (Régus)
59000 LILLE

DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
DU 30 JUIN 2023

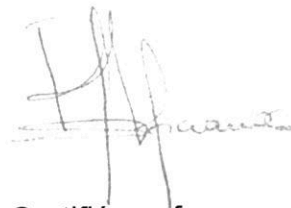
DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT
de l'exercice clos le 31 décembre 2022

L'associée décide d'affecter le bénéfice de l'exercice de 19 171 964 € comme suit :

- au poste dividende à payer pour : 19 171 964 €

Conformément à la loi, l'associée constate qu'au cours des trois exercices précédents, les distributions de dividendes ont été les suivantes :

- 2019 : 0 €
- 2020 : 0 €
- 2021 : 39 692 975 €



Certifié conforme
Le Président

AB INBEV FRANCE
Société par actions simplifiée au capital de 3 800 000 euros
Siège social : 1 place de la Gare (Régus)
59000 LILLE

DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
DU 30 JUIN 2023

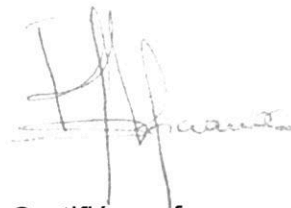
DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT
de l'exercice clos le 31 décembre 2022

L'associée décide d'affecter le bénéfice de l'exercice de 19 171 964 € comme suit :

- au poste dividende à payer pour : 19 171 964 €

Conformément à la loi, l'associée constate qu'au cours des trois exercices précédents, les distributions de dividendes ont été les suivantes :

- 2019 : 0 €
- 2020 : 0 €
- 2021 : 39 692 975 €



Certifié conforme
Le Président

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

Le total du bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2022 est de 260 388 158€. Sur le compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, le total des produits est de 837 308 489€ et celui des charges de 818 136 524€, dégageant un bénéfice de 19 171 964€.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022.

Les notes ou les tableaux ci-après, font partie intégrante des comptes annuels. Sauf mention contraire, tous les montants repris dans l'annexe sociale sont exprimés en Euros (€).

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes
Immeuble EUROSUD
213, Bld de Turin
59777 LILLE

1 - FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

1.1 Vente d'actifs immobiliers

En mai 2022, la société a vendu un immeuble sis 1-3-5 place Rihour à LILLE (59000) générant une plus-value d'un montant de 3 709 897€.

1.2. Contrôle fiscal

Le contrôle fiscal concernant les exercices 2018 et 2019 fait toujours l'objet d'une provision pour la partie non contestée.

La partie contestée non provisionnée sera examinée prochainement par la Commission des impôts directs et des taxes sur le chiffre d'affaires, la société estimant disposer d'arguments sérieux pour contester les rectifications mises à sa charge.

1.3 Ouverture d'un établissement secondaire

Un établissement secondaire à Paris (75004), Bâtiment Morland, 2 Cours de l'Île Louviers a été créé à la date du 1er novembre 2022.

1.4 Informations sur le Conseil de Présidence

Le 1er avril 2022, le mandat de Monsieur Jacques Lebel de ses fonctions de Président au sein de la société a été révoqué. Monsieur Pieter Anciaux a été nommé pour lui succéder.

1.5. Evénements post-clôture

Le 1er janvier 2023, le siège social de la société a été transféré à LILLE, 1 place de la Gare.

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes
Immeuble EUROSUD
213, Bld de Turin
59777 LILLE

2 - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice 2022 ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.
Les conventions suivantes ont été respectées conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables
- indépendance des exercices

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques.

Plus particulièrement les modes et méthodes d'évaluation ci-après décrites ont été retenus pour les divers postes des comptes annuels.

Dans le cadre du processus d'établissement des comptes, l'évaluation de certains soldes du bilan ou du compte de résultat nécessite l'utilisation d'hypothèses, estimations, ou appréciations. Il s'agit notamment de la valorisation des actifs incorporels et corporels, de la détermination du montant des provisions pour risques et charges. Ces hypothèses, estimations ou appréciations sont établies sur la base d'informations ou situations existant à la date d'établissement des comptes. Les données définitives peuvent éventuellement différer de manière significative de ces estimations et hypothèses.

2.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (coût d'achat et frais accessoires).

Elles comprennent les logiciels, le fonds commercial et les droits de fournitures.

Les fonds de commerce font l'objet de tests d'affaiblissement sur la base de la détermination de la valeur d'utilité à partir des perspectives de rentabilité de la société.

Les amortissements sont calculés sur la durée d'utilisation estimée des immobilisations, d'après les méthodes suivantes :

- Logiciels : 1 an linéaire
- Droits de fournitures : sur la durée des contrats en linéaire

Activités en matière de recherche & développement

La société n'a pas eu, au cours de l'exercice, d'activité en matière de recherche et développement.

2.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (coût d'achat et frais d'accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations et frais financiers) ou à leur coût de production.

Les amortissements sont calculés sur la durée d'utilisation estimée des immobilisations, d'après les méthodes suivantes :

- Constructions : 20 ans linéaire
- Agencements des constructions : 5 ans linéaire
- Installations techniques, matériels outillages industriels, de manutention : 5 à 10 ans linéaire
- Agencements divers : 5 ans linéaire
- Matériel de bureaux et informatique : 3 à 4 ans linéaire
- Autres immobilisations corporelles : 3 à 10 ans linéaire

Les éléments corporels de l'actif immobilisé ont été, le cas échéant, dépréciés pour tenir compte de la valeur actuelle de ces biens.

2.3. Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Titres de participation

A la clôture de l'exercice, les titres de participation ont été valorisés selon des critères liés à l'activité et à la situation nette.

Prêts

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes
Immeuble EUROSUD
213, Bld de Turin
59777 LILLE

La société est amenée à comptabiliser en prêts les sommes pour lesquelles elle est appelée à caution. Ces prêts sont valorisés à la valeur nominale et le cas échéant ils font l'objet d'une dépréciation sur la base d'une étude individuelle en fonction de la situation financière de la contrepartie.

Les règles suivantes ont été suivies :

- * Dépréciation à hauteur de 100% des créances attachées à des fonds de commerce en procédure de redressement ou liquidation judiciaire.
- * Non prise en compte des cautions des associés et des garanties personnelles des exploitants de fonds de commerce.
- * Révision des garanties nanties, hypothécaires et des garanties entrepositaires.

2.4. Stocks

Les marchandises ont été évaluées à leur coût d'achat y compris frais accessoires, calculé sur la base du dernier prix d'achat pour les produits bières et au coût moyen pondéré pour les articles publicitaires.

Les stocks sont éventuellement dépréciés pour tenir compte de leur valeur de réalisation à la clôture de l'exercice.

2.5. Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les méthodes de dépréciation sont :

- Créances douteuses au titre de l'exercice : 100%
- Créances douteuses au titre des exercices antérieurs : 100%
- Créances faisant l'objet d'un redressement judiciaire : 100%
- Créances non douteuses mais échues depuis plus de 90 jours : 100%

Les créances et les dettes en monnaies étrangères ont été converties et comptabilisées sur la base du dernier cours du change précédant la date de clôture de l'exercice.

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques.

2.6. Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

2.7. Provisions pour risques et charges

Elles se décomposent pour l'essentiel en :

- provisions pour litiges
- provisions pour garanties données sur prêts cautionnés
- provisions pour retraites
- provisions pour restructuration

En particulier, les provisions pour risques sont évaluées sur la base des litiges en cours ou en fonction des risques sur les engagements de cautions sur prêts pris par la société. Dans le cas des restructurations, une obligation est constituée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé ou d'un début d'exécution.

A l'occasion de leur départ en retraite, les salariés du groupe ont droit à une indemnité de fin de carrière prévue par la Convention Collective des eaux, bières et boissons rafraichissantes sans alcool. Cet engagement, à prestations définies, est calculé selon les dispositions de la Convention Collective en fonction de l'ancienneté, de l'âge du salarié et de la probabilité de présence dans l'entreprise au jour du départ en retraite. La méthode employée est celle des unités de crédit projetées.

Les hypothèses actuarielles retenues sont :

Taux d'actualisation sur exercice en cours 3,16% contre 1,01% sur exercice précédent.

Taux de progression des salaires (inflation incluse) sur exercice en cours 2,50% contre 2,50% sur exercice précédent.

2.8. Honoraires

Les honoraires des commissaires aux comptes facturés et provisionnés au titre du contrôle légal des comptes annuels s'élèvent à 47 000€ hors taxes.

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes
Immeuble EUROSUD
213, Bld de Turin
59777 LILLE

3 - COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU BILAN

Immobilisations : tableau 2054

Amortissements : tableau 2055

Provisions : tableau 2056

Etat des échéances des créances et des dettes : tableau 2057

Produits à recevoir

Charges constatées d'avance

Composition du capital social

Variation des capitaux propres

Provisions et dépréciations

Charges à payer

Produits constatés d'avance

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SAS AB-Inbev FranceNéant ☐ *

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		
				1		2		
						3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	25 338 013	KE		KF	
CORPORELLES	Terrains		KG	6 718	KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KL
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KO
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants	M2		KP		KR
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants	M3		KS	1 221 058	KU
		Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV	50 574 720	KW	KX
		Matériel de transport *		KY		KZ		LA
	Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	981 020	LC		LD	
	Emballages récupérables et divers *		LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours		LH		LI		LJ	
	Avances et acomptes		LK		LL		LM	
	TOTAL III	LN	52 783 518	LO		LP	9 101 454	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M		8T
		Autres participations		8U	427 619	8V		8W
Autres titres immobilisés			IP	7 749	IR		IS	
Prêts et autres immobilisations financières			IT	11 702 871	IU		IV	
TOTAL IV		LQ	12 138 240	LR		LS		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			OG	90 259 772	OH		OJ	
15 837 491								

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence	
				1		2		3	
				par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
				4		5		6	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		CO		DO		D7
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		LV	5 300 692	LW	26 773 357	IX
CORPORELLES	Terrains		IP		LX	6 718	LY		LZ
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF
		Inst. gales, agenets et am. des constructions	IS		MG		MH		MI
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT		MJ		MK	1 863 569	ML
		Inst. gales., agenets, aménagements divers	IU		MM	8 800 844	MN	50 232 820	MO
		Matériel de transport	IV		MP		MQ		MR
	Matériel de bureau et mobilier informatique	IW		MS	376 259	MT	604 760	MU	
	Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours	MY		MZ		NA		NB	
	Avances et acomptes	NC		ND		NE		NF	
	TOTAL III	IY		NG	9 183 823	NH	52 701 149	NI	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ		OU		M7		OW
		Autres participations	IO		OX		OY	427 619	OZ
Autres titres immobilisés		II		2B		2C	7 749	2D	
Prêts et autres immobilisations financières		IF		2E	165 390	2F	11 537 481	2G	
TOTAL IV		2H		NJ	165 390	NK	11 972 850	2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			OK	14 649 906	OL	91 447 357	OM		

Désignation de l'entreprise SAS AB-Inbev FranceNéant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement		CY	EL	EM	EN
Fonds commercial		RE 94 518	RF	RI	RJ 94 518
Autres immobilisations incorporelles		PE 14 693 155	PF 4 751 293	PG 5 161 787	PH 14 282 661
TOTAL I		RK 14 787 673	RM 4 751 293	RN 5 161 787	RO 14 377 179
Terrains		PI	PJ	PK	PL
Constructions	Sur sol propre	PM	PN	PO	PQ
	Sur sol d'autrui	PR	PS	PT	PU
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions	PV	PW	PX	PY
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ 325 118	QA 145 139	QB	QC 470 257
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD 30 176 217	QE 8 959 115	QF 8 492 868	QG 30 642 464
	Matériel de transport	QH	QI	QJ	QK
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL 773 571	QM 99 495	QN 292 081	QO 580 984
corporelles	Emballages récupérables et divers	QP	QR	QS	QT
	TOTAL II	QU 31 274 907	QV 9 203 749	QW 8 784 949	QX 31 693 707
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ON 46 062 581	OP 13 955 042	OQ 13 946 737	OR 46 070 887

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3
	Ins. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL III	NL			NM			NO
Total général (I+II+III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY	Total général non ventilé (NW-NY)		NZ

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE
AFFECTANT LES CHARGES DÉROGATOIRES
SUR PLUSIEURS EXERCICES *Montant net au début
de l'exercice

Augmentations

Dotations de l'exercice
aux amortissementsMontant net à la fin
de l'exercice

Frais d'émission d'emprunt à court terme

Z9

Z8

Primes de remboursement des obligations

SP

SR

59777 LILLE

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SAS AB-Inbev FranceNéant ☐ *

Désignation de l'entreprise <u>SAS AB-Inbev France</u>						Néant ☐ *			
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4				
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC				
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF				
	Provisions pour hausse des prix (I) *	3V	TG	TH	TI				
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO				
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6				
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM				
	Autres provisions réglementées (I)	3Y	TP	TQ	TR				
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	83 281	4C	3 058	4D	80 223	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	679 388	4F	4G	135 336	4H	544 051	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K	4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P	4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U	4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	931 000	4Y	87 999	4Z	317 000	5A	701 999
	Provisions pour impôts (I)	5B	109 411	5C	5D		5E	109 411	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H	5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP	EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S	5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (I)	5V	1 074 066	5W	1 566 377	5X	806 646	5Y	1 833 797
	TOTAL II	5Z	2 793 865	TV	1 737 658	TW	1 262 041	TX	3 269 482
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C		6D		
		- corporelles	6E	377 043	6F	6G		6H	377 043
		- titres mis en équivalence	02		03	04		05	
		- titres de participation	9U	152 248	9V	9W	54 438	9X	97 810
		- autres immobilisations financières (I) *	06	11 496 942	07	212 192	08	582 639	09
	Sur stocks et en cours	6N	1 188 082	6P	6R	840 433	6S	347 649	
	Sur comptes clients	6T	2 989 703	6U	4 810 519	6V	403 717	6W	7 396 504
	Autres provisions pour dépréciation (I) *	6X		6Y	6Z		7A		
	TOTAL III	7B	16 204 019	TY	5 022 711	TZ	1 881 228	UA	19 345 502
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	18 997 885	UB	6 760 370	UC	3 143 270	UD	22 614 984
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	6 548 177	UF	2 506 192				
	- financières	UG	212 192	UH	637 077				
	- exceptionnelles	UJ		UK					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.							10		
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.									
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.									

Baker Tilly STREGO

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

Baker Tilly STREGO

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Commissaire aux comptes

Immeuble EUROSUD

213, Bld de Turin

59777 LILLE

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS AB-Inbev France				Néant ☐ *							
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)	UP	11 174 639	UR	11 174 639	US					
	Autres immobilisations financières	UT	362 841	UV	362 841	UW					
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	131 287		131 287						
	Autres créances clients	UX	88 673 108		88 673 108						
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)	ZI									
	Personnel et comptes rattachés	UY	130 404		18 404			112 000			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ									
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	14 505 085		14 505 085					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)	VC	29 641 322		29 641 322						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	57 959 201		57 959 201						
	Charges constatées d'avance	VS	1 219 077		1 219 077						
	TOTAUX		VT	203 796 969	VU	203 684 968	VV		112 000		
RENOIS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice		VD						
			- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE						
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	43 613		43 613						
	à plus d'1 an à l'origine	VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	526 850		178 548			348 302			
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	107 234 420		107 234 420						
Personnel et comptes rattachés		8C	6 253 750		6 253 750						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	3 325 465		3 325 465						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	942 696		942 696						
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	9 430 006		9 430 006						
collectivités publiques	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	24 740 631		24 740 631						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	1 063 266		1 063 266						
Groupe et associés (2)		VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	77 175 280		77 175 280						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L	190 456		190 456						
TOTAUX		VY	230 926 438	VZ	230 578 136			348 302			
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL				
		Emprunts souscrits antérieurement									

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

PRODUITS A RECEVOIR : (PCG, art. 833-14/3)

POSTES	MONTANTS
Interets courus sur prets	
PRETS	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	
Factures a etabli	169 307
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	169 307
R.R.R a obtenir et autres avoirs a recevoir	6 931 173
Etat - produits a recevoir	
Divers produits a recevoir	
AUTRES CREANCES	6 931 173
CREANCES	7 100 480
Interets courus sur autres valeurs mobilieres	
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	
DIVERS	
PRODUITS A RECEVOIR	7 100 480

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE : (PCG, art. 833-10 et 833-13/3)

POSTES	MONTANTS
Achats	
Services exterieurs	27 444
Autres services exterieurs	1 191 633
Impots et taxes	
Autres charges de gestion	
EXPLOITATION	1 219 077
FINANCIER	
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	1 219 077

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL : (PCG, art. 833-11/1)

Différentes catégories de titres	Nombre de titres					Capital social	Valeur nominale
	A l'ouverture de l'exercice	Créés pendant l'exercice	Remboursés pendant l'exercice	Annulés pendant l'exercice	A la clôture de l'exercice		
ACTIONS ORDINAIRES ENTIEREMENT LIBÉRÉES	380 000				380 000	3 800 000	10,00
ACTIONS AMORTIES							
ACTIONS A DIVIDENDE PRIORITAIRE							
ACTIONS PRÉFÉRENTIELLES							
TOTAL	380 000				380 000	3 800 000	10,00

Informations sur l'actionnariat

- INBEV BELGIUM, sise Boulevard Industriel 21 1070 BRUXELLES, possède 100,00 % des titres d'AB-INBEV FRANCE.

INBEV BELGIUM fait partie du groupe ANHEUSER BUSH INBEV, dont le siège social est situé au 1 Grand Place à BRUXELLES 1000.

Baker Tilly STREGO
 Commissaire aux comptes
 Immeuble EUROSUD
 213, Bld de Turin
 59777 LILLE

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES : (PCG, art. 833-11/4)

Rubriques	Montant au début de l'exercice	Affectation du résultat	Dividendes distribués	Résultat de l'exercice	Provisions réglementées et subventions d'investissements	Montant à la fin de l'exercice
Capital social	3 800 000					3 800 000
Primes d'émission, fusion, d'apport	174 660					174 660
Ecarts de réévaluation	0					0
Réserve légale	1 520 000					1 520 000
Réserves statutaires	0					0
Réserves réglementées	0					0
Autres réserves	1 525 612					1 525 612
Report à nouveau	29 068 829	10 624 147	-39 692 975			1
Résultat de l'exercice	10 624 147	-10 624 147		19 171 964		19 171 964
Subventions d'investissements	0					0
Provisions réglementées	0					0
TOTAL	46 713 248	0	-39 692 975	19 171 964	0	26 192 237

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes
Immeuble EUROSUD
213, Bld de Turin
59777 LILLE

PROVISIONS ET DEPRECIATIONS : (PCG, art. 833-12/1)

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises utilisées	Diminutions Reprises non utilisées	Montant à la fin de l'exercice
Litige prud'hommal	0	83 282	3 059		80 223
Provisions pour litiges	0	83 282	3 059	0	80 223
Cautions emprunteurs	679 389			135 338	544 051
Provisions pour garanties donnees	679 389	0	0	135 338	544 051
Retraite	931 000	88 000		317 000	702 000
Provisions pour pensions	931 000	88 000	0	317 000	702 000
Impôt société contrôle fiscal	109 411				109 411
Provisions pour impôts	109 411	0	0	0	109 411
Restructuration	1 068 368	1 566 377	806 646		1 828 099
Tva contrôle fiscal	5 698				5 698
Autres provisions pour risques et charges	1 074 066	1 566 377	806 646	0	1 833 797
TOTAL II	2 793 866	1 737 659	809 705	452 338	3 269 482
Immobilisations corporelles	377 043				377 043
Titres de participation	152 248			54 438	97 810
Autres immobilisations financières : Prêts	11 496 942	212 192	582 639		11 126 495
Stocks	1 188 082			840 433	347 649
Comptes clients	2 989 704	4 810 519	403 718		7 396 505
TOTAL III	16 204 019	5 022 711	986 357	894 871	19 345 502
TOTAL (I+II+III)	18 997 885	6 760 370	1 796 062	1 347 209	22 614 984

CHARGES A PAYER : (PCG, art. 833-14/3)

POSTES	MONTANTS
Interets courus sur emprunts	
Interets courus sur banques	
Interets courus sur concours bancaires courants	
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	
Interets courus sur fonds de participation	11 482
Interets courus sur emprunts groupe	
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS	11 482
Fournisseurs factures non parvenues	69 536 756
DETTE FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	69 536 756
Dettes provisionnees conges payes	2 037 313
Personnel : autres charges a payer	4 175 074
organismes sociaux charges a payer	2 396 212
Etat : charges a payer	239 474
DETTE FISCALES ET SOCIALES	8 848 073
Fournisseurs d'immobilisations factures non parvenues	1 063 266
DETTE SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES	1 063 266
R.R.R. a accorder et avoirs a etabli	19 499 499
Diverses charges a payer	29 557 901
AUTRES DETTE	49 057 400
CHARGES A PAYER	128 516 977

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes
Immeuble EUROSUD
213, Bld de Turin
59777 LILLE

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE : (PCG, art. 833-10 et 833-13/3)

POSTES	MONTANTS
Ventes de marchandises	190 457
EXPLOITATION	190 457
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	190 457

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes
Immeuble EUROSUD
213, Bld de Turin
59777 LILLE

4 - COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU COMPTE DE RESULTAT

Ventilation du chiffre d'affaires

Transferts de charges d'exploitation

Charges et produits exceptionnels

Ventilation de l'impôt entre résultat courant et résultat exceptionnel

Indication des accroissements et des allègements de la dette future d'impôt

VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES : (PCG, art. 833-14/1)

	FRANCE	EXPORT ET INTRACOM	TOTAL
Bieres et boissons rafraichissantes	814 544 787	4 939 401	819 484 188
Articles publicitaires	3 605 828		3 605 828
Boni sur emballages			
VENTES DE MARCHANDISES	818 150 615	4 939 401	823 090 016
Activites annexes			
PRODUCTION VENDUE DE BIENS			
Prestations de services	734 904	3 729 515	4 464 419
Produits des locations	58 620		58 620
PRODUCTION VENDUE DE SERVICES	793 524	3 729 515	4 523 039
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	818 944 139	8 668 916	827 613 055

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes
Immeuble EUROSUD
213, Bld de Turin
59777 LILLE

TRANSFERTS DE CHARGES : (PCG, art. 833-14/3)

POSTES	MONTANTS
Avantages en nature	472 443
EXPLOITATION	472 443

CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS :
(PCG, art. 833-14/3)

	Charges	Produits	Produits - charges
Penalites et amendes	9 391		-9 391
Versements à octroyer à une fondation d'entreprise	875 000		-875 000
Penalites retard de livraisons	4 457 913		-4 457 913
OPERATIONS DE GESTION	5 342 304	0	-5 342 304
Cessions d'elements d'actifs incorporels & corporels	537 779	4 720 083	4 182 304
Cessions d'elements d'actifs financiers			0
OPERATIONS EN CAPITAL	537 779	4 720 083	4 182 304
Impôt société contrôle fiscal			0
Tva contrôle fiscal			0
AMORTISSEMENTS PROVISIONS ET TRANSFERTS DE CHARGES	0	0	0
TOTAL	5 880 083	4 720 083	-1 160 000

Baker Tilly STREGO
 Commissaire aux comptes
 Immeuble EUROSUD
 213, Bld de Turin
 59777 LILLE

VENTILATION DE L'IMPOT ENTRE RESULTAT COURANT ET EXCEPTIONNEL : (PCG, art. 833-15)

Taux moyen de l'impôt :

25,750721%

Libelle	Resultat comptable avant impôt	Réintégrations +	Déductions -	Compensation	Deficits	Résultat Fiscal	Charge d'impôt	Resultat net après impôt
Resultat courant court terme	29 782 711	6 769 340	-2 153 946	-499 994		33 898 111	8 729 008	21 053 703
Resultat courant long terme	54 438		-54 438			0	0	54 438
Resultat courant	29 837 149	6 769 340	-2 208 384	-499 994	0	33 898 111	8 729 008	21 108 141
Resultat exceptionnel court terme	-1 160 000	884 391		275 609		0	0	-1 160 000
Resultat exceptionnel long terme						0	0	0
Resultat exceptionnel	-1 160 000	884 391	0	275 609	0	0	0	-1 160 000
Participation des salaries	-776 177	776 177	-224 385	224 385		0	0	-776 177
Total court terme	27 846 534	8 429 908	-2 378 331	0	0	33 898 111	8 729 008	19 117 526
Total long terme	54 438	0	-54 438	0	0	0	0	54 438
Benefice ou perte	27 900 972	8 429 908	-2 432 769	0	0	33 898 111	8 729 008	19 171 964

Baker Tilly STREGO
 Commissaire aux comptes
 Immeuble EUROSUD
 213, Bld de Turin
 59777 LILLE

VARIATION DES IMPOTS DIFFERES OU LATENTS : (PCG, art. 833-15)

NATURE	DEBUT EXERCICE		AUTRES		VARIATIONS		FIN EXERCICE		VARIATIONS NETTES	VARIATIONS NETTES
	ACTIF	PASSIF	ACTIF	PASSIF	ACTIF	PASSIF	ACTIF	PASSIF	ACTIF	PASSIF
I. DECALAGES FISCALO-COMPTABLES										
1 Provisions reglementees										
11 Provisions a reintegrer ulterieurement										
provision pour hausse des prix										
12 Provisions a reintegrer eventuellement										
provision pour fluctuation des cours										
13 Provisions liberees sous condition d'emploi										
provision pour investissement										
14 Amortissements derogatoires										
2 Subventions d'investissement										
3 Charges non deductibles temporairement										
31 A deduire l'annee suivante										
participation des salaries	224 385	0			776 177	224 385	776 177		551 792	
organic	942 000	0			1 021 000	942 000	1 021 000		79 000	
provision perte de change	0	0								
32 A deduire ulterieurement	0	0								
amortissements fonds de commerce	94 518	0					94 518			
provision retraite	931 000	0			88 000	317 000	702 000		(229 000)	
provision restructuration	1 068 368	0			595 000	442 861	1 220 507		152 139	
depreciation immo corporelles	377 043	0					377 043			
depreciation prêts	316 420	0				48 367	268 053		(48 367)	
depreciation produits financiers courus sur prêts	44 095	0			14 832		58 927		14 832	
depreciation stocks	0	0								
depreciation clients	2 880 297	0			4 810 519	403 718	7 287 098		4 406 801	
4 Produits non taxables temporairement	0	0								
plus-values nettes a court terme		0								
plus-values de fusion										
plus-values a long terme differees										
5 Charges deduites (ou produits imposes) fiscalement et non encore comptabilisees	0									
Charges differees et etalees	0									
Quote-part de perte dans des societes fiscalement transparentes	0									
ecarts de conversion actif										
TOTAL	6 878 126	0	0	0	7 305 528	2 378 331	11 805 323		4 927 197	
II. DEFICITS REPORTABLES FISCALEMENT										
1 Deficits reportables fiscalement										
2 Moins-values a long terme										
TOTAL	0	0	0	0	0	0	0	0	0	

5 - AUTRES COMPLEMENTS D'INFORMATION

Consolidation

Liste des filiales et des participations

Information concernant les parties liées

Ventilation par catégorie de l'effectif moyen

Ventilation par catégorie des rémunérations allouées aux membres des organes de direction

Engagements financiers

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes
Immeuble EUROSUD
213, Bld de Turin
59777 LILLE

Consolidation

- Les comptes d'AB-INBEV FRANCE sont consolidés par le Groupe AB-INBEV dont la société mère est :

S.A AB-INBEV
Grand' Place 1
1000 BRUXELLES
Belgique

Ceux-ci sont établis en conformité avec les principes édictés par la 7ème directive européenne. En conséquence, la SAS AB-INBEV FRANCE ne publie pas de comptes consolidés en France.

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes
Immeuble EUROSUD
213, Bld de Turin
59777 LILLE

LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS : (PCG, art. 841-6)

FILIALES ET PARTICIPATIONS	Siège social	Capital social	Capitaux propres avant affectation du résultat	Quote-part du capital détenue en %	Résultat du dernier exercice clos	Valeur brute comptable des titres	Valeur nette comptable des titres	Valeur brute des prêts et avances consentis	Valeur nette des prêts et avances consentis	Chiffre d'affaires HT	Date de clôture de l'exercice
A Renseignements détaillés sur chaque titre dont la valeur brute > 1% du capital de la société astreinte à la publication											
1. Filiales (détenues à + de 50%)											
TOTAL					0	0	0	0	0	0	
2. Participations (détenues entre 10 et 50%)											
SAS Sofabo	Lavilledieu	200 000	781 410	34,00%	171 523	427 619	329 809			3 420 909	31/12/2021
TOTAL					171 523	427 619	329 809	0	0	3 420 909	
B. Renseignements globaux sur les autres titres dont la valeur brute <= 1% du capital de la société astreinte à la publication											
Filiales françaises (ensemble)						0	0	0	0	0	
Filiales étrangères (ensemble)											
Participations dans les sociétés françaises (ensemble)											
Participations dans les sociétés étrangères (ensemble)											

Baker Tilly STREGO
 Commissaire aux comptes
 Immeuble EUROSUD
 213, Bld de Turin
 59777 LILLE

INFORMATIONS CONCERNANT LES PARTIES LIEES (PCG, art. 833-16)

Parties liées	Nature de la relation avec la partie liée	Montant des transactions conclues avec la partie liée	Autres informations

NB : Les transactions présentant une importance significative ont été conclues à des conditions normales de marché

VENTILATION PAR CATEGORIE DE L'EFFECTIF
MOYEN (PCG, art. 833-19)

CATEGORIE	NOMBRE
Cadres	92,26
Agents de maitrise et techniciens	129,40
Employes	4,07
Personnel salarie	225,73
Cadres	16,00
Agents de maitrise et techniciens	
Employes	
Personnel mis a disposition de l'entreprise	16,00

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes
Immeuble EUROSUD
213, Bld de Turin
59777 LILLE

VENTILATION PAR CATEGORIE DES REMUNERATIONS
ALLOUEES AUX MEMBRES DES ORGANES DE
DIRECTION (PCG, art. 833-17)

CATEGORIE	MONTANTS
Jetons de presence	Neant
Organes de direction	

ENGAGEMENTS : (PCG, art. 833-18)

Catégories d'engagements	Total	Dirigeants	Filiales	Participations	Entreprises et parties liées	Banques	Tiers
Effets escomptes non echus	0						
Cautions sur prêts clients	813 116					813 116	
ENGAGEMENTS DONNES	80	0	0	0	0	80	0
Cautions sur prêts clients	55 322						55 322
Exclusivité d'exploitation de droits de propriété intellectuelle : durée 15ans à compter du 31/12/2010	0						3 ans
ENGAGEMENTS RECUS	55 322	0	0	0	0	0	55 322
ENGAGEMENTS RECIPROQUES	0						

Baker Tilly STREGO
 Commissaire aux comptes
 Immeuble EUROSUD
 213, Bld de Turin
 59777 LILLE

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS AB-Inbev France			Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12			
Adresse de l'entreprise 38 Allée Vauban 59110 La Madeleine			Durée de l'exercice précédent* 12			
Numéro SIRET* 3 2 1 3 3 6 2 0 8 0 0 2 6 9			Néant ☐ *			
			Exercice N clos le, 31122022	N-1 31122021		
			Brut 1	Amortissements, provisions 2		
			Net 3	Net 4		
Capital souscrit non appelé (I) AA						
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB		AC		
		Frais de développement * CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires AF	331 419	AG	298 395	33 023 76 025
		Fonds commercial (1) AH	94 518	AI	94 518	
		Autres immobilisations incorporelles AJ	26 347 419	AK	13 984 265	12 363 153 10 474 314
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains AN		AO		6 718
		Constructions AP		AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	1 863 569	AS	470 257	1 393 311 895 939
		Autres immobilisations corporelles AT	50 837 580	AU	31 600 492	19 237 088 20 228 909
		Immobilisations en cours AV		AW		
		Avances et acomptes AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS		CT		
		Autres participations CU	427 619	CV	97 810	329 809 275 371
		Créances rattachées à des participations BB		BC		
		Autres titres immobilisés BD	7 749	BE		7 749 7 749
		Prêts BF	11 174 639	BG	11 126 495	48 144 35 254
		Autres immobilisations financières* BH	362 841	BI		362 841 170 674
	TOTAL (II) BJ		91 447 357	BK	57 672 235	33 775 122 32 170 957
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements BL	39 981	BM		39 981 62 770
		En cours de production de biens BN		BO		
		En cours de production de services BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis BR		BS		
		Marchandises BT	40 440 160	BU	347 649	40 092 511 25 244 998
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes BV		BW		
		Clients et comptes rattachés (3)* BX	88 804 396	BY	7 396 504	81 407 891 83 641 637
		Autres créances (3) BZ	102 236 014	CA		102 236 014 121 878 414
		Capital souscrit et appelé, non versé CB		CC		
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :) CD		CE		
Disponibilités CF		1 617 561	CG		1 617 561 328 978	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)* CH	1 219 077	CI		1 219 077 1 168 258	
	TOTAL (III) CJ	234 357 190	CK	7 744 154	226 613 036 232 325 058	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW					
	Primes de remboursement des obligations (V) CM					
	Ecart de conversion actif* (VI) CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (VII) CO	325 804 548	IA	65 416 389	260 388 158 264 496 015	
Renvois : (1) Dont droit au bail : 213, Bld de Turin		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : 410 985	(3) Part à plus d'un an : CR			
Clause de réserve de propriété : * 59777 LILLE		Stocks :		Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS AB-Inbev France				Néant ☐ *	
				Exercice N	Exercice N - 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 3 800 000)	DA		3 800 000	3 800 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		174 659	174 659
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD		1 520 000	1 520 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		1 525 612	1 525 612
	Report à nouveau	DH			29 068 829
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI		19 171 964	10 624 146
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL		26 192 237	46 713 248
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		629 972	685 086
	Provisions pour charges	DQ		2 639 510	2 108 779
	TOTAL (III)	DR		3 269 482	2 793 865
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		43 613	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV		526 850	616 820
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX		107 234 420	110 914 541
	Dettes fiscales et sociales	DY		44 692 550	42 841 181
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		1 063 266	2 348 387
	Autres dettes	EA		77 175 280	58 077 514
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		190 456	190 456
	TOTAL (IV)	EC		230 926 438	214 988 901
	Ecart de conversion passif* (V)	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE		260 388 158	264 496 015
RENOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC			
	{ Ecart de réévaluation libre	ID			
	{ Réserve de réévaluation (1976)	IE			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG		230 578 136	214 503 302
	(5) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		43 613	

Commissaire aux comptes
Immeuble EUROSUD
213, Bld de Turin
59777 LILLE

AB INBEV FRANCE
Société par actions simplifiée au capital de 3 800 000 euros
Siège social : 1 place de la Gare (Régus)
59000 LILLE

321 336 208 RCS LILLE METROPOLE
PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
DU 30 JUIN 2023

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS,

Le TRENTE JUIN

Dans les locaux des sièges sociaux de l'Associée à BRUXELLES (Belgique),
Boulevard Industriel 21,

Madame Cybelle Buyck et Madame Romanie Dendooven, agissant en qualité de
représentantes de la Société INBEV BELGIUM, Société Anonyme de droit belge,
ayant son siège social Boulevard Industriel 21, 1070 BRUXELLES,

Associée unique de la société AB InBev France,

désignant la Société INBEV BELGIUM, associée unique, comme Présidente de
séance, en l'absence de Monsieur Pieter ANCIAUX, président non associé de la
société AB InBev France,

I - Ont préalablement exposé ce qui suit :

Le 15 Juin 2023, le Conseil de Présidence d'AB InBev France a arrêté les comptes
annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2022
ainsi que le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

Ces documents ont été tenus, au siège social, à la disposition du commissaire aux
comptes.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2022, le rapport du commissaire aux
comptes sur les comptes annuels ont été adressés dans les délais légaux à
l'associée.

L'inventaire a été tenu à la disposition de l'associée au siège social dans les délais
légaux.

II - Ont pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et quitus aux
membres du Conseil de Présidence,
- Approbation des charges non déductibles,
- Affectation du résultat de l'exercice,

- Renouvellement des mandats du nouveau Commissaire aux Comptes titulaire et du nouveau Commissaire aux Comptes suppléant,

PREMIERE DECISION

L'associée, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil de Présidence et du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2022, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne aux membres du Conseil de Présidence quitus de leur gestion pour l'exercice écoulé.

En application de l'article 223 quater du Code Général des impôts, l'associée approuve les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 156 470 euros.

DEUXIEME RESOLUTION

L'associée a pris connaissance de la proposition d'affectation du résultat émise par le Conseil de Présidence et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice de 19 171 964 € au poste dividende à payer pour : 19 171 964 €

Conformément à la loi, l'associée constate qu'au cours des trois exercices précédents, les distributions de dividendes ont été les suivantes :

- 2019 : 0 €
- 2020 : 0 €
- 2021 : 39 692 975 €

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte que le mandat de la société AUDIT ET COMMISSARIAT AINE & DELDIQUE Associés, commissaire aux comptes titulaire de la société, arrive à échéance après la présente délibération de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2022. L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat pour une période de six exercices, sous le nom de Baker Tilly STREGO, suite à la fusion de la société AUDIT ET COMMISSARIAT AINE & DELDIQUE Associés dans la société Baker Tilly STREGO. Les fonctions du commissaire aux comptes expireront après la délibération de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes du sixième exercice, c'est-à-dire l'exercice qui sera clos le 31/12/2028.

La société Baker Tilly STREGO a fait savoir à l'avance qu'elle accepterait le mandat qui viendrait à lui être confié et déclaré qu'elle satisfait à toutes les conditions requises pour l'exercer.

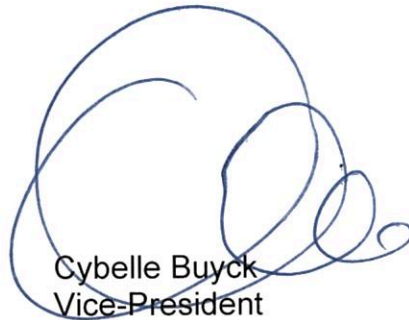
L'associée renouvelle le mandat du Commissaire aux Comptes suppléant, PricewaterhouseCoopers Audit SA pour la durée de six exercices à compter de l'exercice 2023.

De tout ce que dessus, l'associée a dressé et signé le présent procès-verbal.

Pour InBev Belgium bv

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke.

Romanie Dendooven
LCA Director BU BNFL

A handwritten signature in blue ink, featuring a large circular loop and several smaller loops.

Cybelle Buyck
Vice-President
Legal & Corporate Affairs Europe



Audit – Bureau de Lille
213 Boulevard de Turin

59777 Lille

T : +33 (0)3 20 13 09 94

www.bakertilly.fr

AB INBEV FRANCE

Société par actions simplifiée au capital de 3.800.000 €
Siège social : 1 place de la Gare
59000 LILLE

RCS Lille Métropole 321 336 208

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 Décembre 2022

EXPERTISE - AUDIT - CONSEIL

SAS Baker Tilly STREGO exerçant sous le nom commercial de Baker Tilly est membre du réseau mondial Baker Tilly International Ltd., dont les membres sont des entités juridiques séparées et indépendantes.
Siège social : 4 rue Papiau de la Verrie - BP 70948 - 49009 Angers Cedex 01 - R.C.S Angers 063 200 885. Société inscrite à l'ordre des Experts-Comptables de la Région Pays de Loire et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes Ouest Atlantique.



AB INBEV FRANCE

Société par actions simplifiée au capital de 3.800.000 euros

Siège social : 1 place de la Gare

59000 LILLE

RCS Lille Métropole 321 336 208

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 Décembre 2022

À l'Associé Unique

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société AB INBEV FRANCE relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} Janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

^

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.



En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Lille, le 15 Juin 2023

Le Commissaire aux Comptes
Baker Tilly STREGO



Bertrand LEROY

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS AB-Inbev France		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12					
Adresse de l'entreprise 38 Allée Vauban 59110 La Madeleine		Durée de l'exercice précédent* 12					
Numéro SIRET* 3 2 1 3 3 6 2 0 8 0 0 2 6 9		Néant ☐ *					
		Exercice N clos le, 31122022					
		N-1 31122021					
		Brut 1					
		Amortissements, provisions 2					
		Net 3					
		Net 4					
Capital souscrit non appelé (I) AA							
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB	AC				
		Frais de développement * CX	CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires AF	AG	298 395	33 023	76 025	
		Fonds commercial (1) AH	AI	94 518			
		Autres immobilisations incorporelles AJ	AK	13 984 265	12 363 153	10 474 314	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL	AM				
		Terrains AN	AO			6 718	
		Constructions AP	AQ				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	AS	470 257	1 393 311	895 939	
		Autres immobilisations corporelles AT	AU	31 600 492	19 237 088	20 228 909	
		Immobilisations en cours AV	AW				
		Avances et acomptes AX	AY				
		IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS	CT			
			Autres participations CU	CV	97 810	329 809	275 371
			Créances rattachées à des participations BB	BC			
			Autres titres immobilisés BD	BE		7 749	7 749
			Prêts BF	BG	11 126 495	48 144	35 254
			Autres immobilisations financières* BH	BI		362 841	170 674
			TOTAL (II) BJ	BK	57 672 235	33 775 122	32 170 957
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements BL	BM		39 981	62 770	
		En cours de production de biens BN	BO				
		En cours de production de services BP	BQ				
		Produits intermédiaires et finis BR	BS				
		Marchandises BT	BU	347 649	40 092 511	25 244 998	
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes BV	BW				
		Clients et comptes rattachés (3)* BX	BY	7 396 504	81 407 891	83 641 637	
		Autres créances (3) BZ	CA		102 236 014	121 878 414	
		Capital souscrit et appelé, non versé CB	CC				
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :) CD	CE				
		Disponibilités CF	CG		1 617 561	328 978	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)* CH	CI		1 219 077	1 168 258		
	TOTAL (III) CJ	CK	7 744 154	226 613 036	232 325 058		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW						
	Primes de remboursement des obligations (V) CM						
	Ecart de conversion actif* (VI) CN						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI) CO		IA	65 416 389	260 388 158	264 496 015		
Renvois : (1) Dont droit au rachat : 213, Bld de Turin		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP	410 985	(3) Part à plus d'un an : CR			
Clause de réserve de propriété : * Immo 59377 LILLE		Stocks :		Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS AB-Inbev France</u>				Néant ☐ *		
				Exercice N		
				Exercice N - 1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : <u>3 800 000</u>)			DA	3 800 000	3 800 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB	174 659	174 659
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <u>EK</u>)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	1 520 000	1 520 000
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <u>B1</u>)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* <u>EJ</u>)			DG	1 525 612	1 525 612
	Report à nouveau			DH		29 068 829
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	19 171 964	10 624 146
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	26 192 237	46 713 248
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
Avances conditionnées			DN			
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	629 972	685 086
	Provisions pour charges			DQ	2 639 510	2 108 779
	TOTAL (III)			DR	3 269 482	2 793 865
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	43 613	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <u>EI</u>)			DV	526 850	616 820
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	107 234 420	110 914 541
	Dettes fiscales et sociales			DY	44 692 550	42 841 181
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	1 063 266	2 348 387
	Autres dettes			EA	77 175 280	58 077 514
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	190 456	190 456
TOTAL (IV)			EC	230 926 438	214 988 901	
Ecart de conversion passif* (V)			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	260 388 158	264 496 015	
RENOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital			IB		
	(2) Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)		IC		
		Ecart de réévaluation libre		ID		
		Réserve de réévaluation (1976)		IE		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF		
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	230 578 136	214 503 302
(5)	Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	43 613		

Commissaire aux comptes
Immeuble EUROSUD
213, Bld de Turin
59777 LILLE

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : <u>SAS AB-Inbev France</u>							Néant ☐ *	
		Exercice N					Exercice (N - 1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	818 150 615	FB	4 939 401	FC	823 090 016	749 232 457
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF		
		FG	793 523	FH	3 729 515	FI	4 523 039	6 690 490
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	818 944 138	FK	8 668 916	FL	827 613 055	755 922 948
	Production stockée*				FM			
	Production immobilisée*				FN			
	Subventions d'exploitation				FO	7 333		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)				FP	2 978 635	3 552 610	
	Autres produits (1) (11)				FQ	680 046	3 205 096	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	831 279 071	762 680 655
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS	356 650 611	302 642 703	
	Variation de stock (marchandises)*				FT	(14 007 080)	13 433 842	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU	35 397	35 932	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV	22 789	(35 932)	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW	237 579 842	221 498 334	
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX	170 836 722	160 349 852	
	Salaires et traitements*				FY	18 760 600	18 892 432	
	Charges sociales (10)				FZ	7 155 422	7 175 865	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*			GA	13 955 042	14 915 898	
					GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	4 810 519	169 471
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	1 737 658	714 203	
	Autres charges (12)				GE	637 023	210 362	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	798 174 548	740 002 966
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	33 104 522	22 677 689	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*		(III)		GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*		(IV)		GI	3 350	682	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK	445 501	58 876	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	56 598	(60 333)	
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM	637 077	1 702 359	
	Différences positives de change				GN	170 158	107 864	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO			
	Total des produits financiers (V)					GP	1 309 335	1 808 766
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ	212 192	129 037	
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	4 087 146	3 770 290	
	Différences négatives de change				GS	274 019	237 305	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT			
	Total des charges financières (VI)					GU	4 573 357	4 136 633
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	(3 264 022)	(2 327 867)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	29 837 150	20 349 140	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise SAS AB-Inbev France								Néant ☐ *	
						Exercice N		Exercice N - 1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion					HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *					HB	4 720 082		710 674
	Reprises sur provisions et transferts de charges					HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)					HD	4 720 082		710 674
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)					HE	5 342 304		6 073 274
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *					HF	537 779		328 325
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions					HG			115 109
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)					HH	5 880 083		6 516 708
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)						HI	(1 160 000)		(5 806 034)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)					IJ	776 177		224 385	
Impôts sur les bénéfices * (X)					HK	8 729 008		3 694 574	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)						HL	837 308 489		765 200 096
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)						HM	818 136 524		754 575 950
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)						HN	19 171 964		10 624 146
REVENUS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme				HO			
	(2)	Dont	produits de locations immobilières			HY	58 619		133 044
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IG			
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *			HP			
			- Crédit-bail immobilier			HQ			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)				IH			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées				IJ	56 597		(60 333)
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées				IK			
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)				IHX			
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC				
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD				
	(9)	Dont transferts de charges				A1	472 443		499 413
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)				A2			
		Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS A5							
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)				A3			
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)				A4	233 305		210 156
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives	A6		obligatoires	A9			
		Dont cotisations facultatives Madelin	A7		Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8			
joindre en annexe) : (7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le						Exercice N			
						Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
Cessions d'éléments d'actifs incorporels & corporels						537 779		4 720 082	
Penalités retard de livraisons						4 457 913			
Penalités et amendes						9 391			
Fondation Corona						875 000			
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :						Exercice N			
						Charges antérieures		Produits antérieurs	
Baker Tilly STREGO									
Commissaire aux comptes									
Immeuble EUROSUD									
213, Bld de Turin									
59777 LILLE									

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

Le total du bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2022 est de 260 388 158€. Sur le compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, le total des produits est de 837 308 489€ et celui des charges de 818 136 524€, dégageant un bénéfice de 19 171 964€.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022.

Les notes ou les tableaux ci-après, font partie intégrante des comptes annuels. Sauf mention contraire, tous les montants repris dans l'annexe sociale sont exprimés en Euros (€).

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes
Immeuble EUROSUD
213, Bld de Turin
59777 LILLE

1 - FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

1.1 Vente d'actifs immobiliers

En mai 2022, la société a vendu un immeuble sis 1-3-5 place Rihour à LILLE (59000) générant une plus-value d'un montant de 3 709 897€.

1.2. Contrôle fiscal

Le contrôle fiscal concernant les exercices 2018 et 2019 fait toujours l'objet d'une provision pour la partie non contestée.

La partie contestée non provisionnée sera examinée prochainement par la Commission des impôts directs et des taxes sur le chiffre d'affaires, la société estimant disposer d'arguments sérieux pour contester les rectifications mises à sa charge.

1.3 Ouverture d'un établissement secondaire

Un établissement secondaire à Paris (75004), Bâtiment Morland, 2 Cours de l'Ile Louviers a été créé à la date du 1er novembre 2022.

1.4 Informations sur le Conseil de Présidence

Le 1er avril 2022, le mandat de Monsieur Jacques Lebel de ses fonctions de Président au sein de la société a été révoqué. Monsieur Pieter Anciaux a été nommé pour lui succéder.

1.5. Evénements post-clôture

Le 1er janvier 2023, le siège social de la société a été transféré à LILLE, 1 place de la Gare.

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes
Immeuble EUROSUD
213, Bld de Turin
59777 LILLE

2 - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice 2022 ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Les conventions suivantes ont été respectées conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables
- indépendance des exercices

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques.

Plus particulièrement les modes et méthodes d'évaluation ci-après décrites ont été retenus pour les divers postes des comptes annuels.

Dans le cadre du processus d'établissement des comptes, l'évaluation de certains soldes du bilan ou du compte de résultat nécessite l'utilisation d'hypothèses, estimations, ou appréciations. Il s'agit notamment de la valorisation des actifs incorporels et corporels, de la détermination du montant des provisions pour risques et charges. Ces hypothèses, estimations ou appréciations sont établies sur la base d'informations ou situations existant à la date d'établissement des comptes. Les données définitives peuvent éventuellement différer de manière significative de ces estimations et hypothèses.

2.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (coût d'achat et frais accessoires).

Elles comprennent les logiciels, le fonds commercial et les droits de fournitures.

Les fonds de commerce font l'objet de tests d'affaiblissement sur la base de la détermination de la valeur d'utilité à partir des perspectives de rentabilité de la société.

Les amortissements sont calculés sur la durée d'utilisation estimée des immobilisations, d'après les méthodes suivantes :

- Logiciels : 1 an linéaire
- Droits de fournitures : sur la durée des contrats en linéaire

Activités en matière de recherche & développement

La société n'a pas eu, au cours de l'exercice, d'activité en matière de recherche et développement.

2.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (coût d'achat et frais d'accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations et frais financiers) ou à leur coût de production.

Les amortissements sont calculés sur la durée d'utilisation estimée des immobilisations, d'après les méthodes suivantes :

- Constructions : 20 ans linéaire
- Agencements des constructions : 5 ans linéaire
- Installations techniques, matériels outillages industriels, de manutention : 5 à 10 ans linéaire
- Agencements divers : 5 ans linéaire
- Matériel de bureaux et informatique : 3 à 4 ans linéaire
- Autres immobilisations corporelles : 3 à 10 ans linéaire

Les éléments corporels de l'actif immobilisé ont été, le cas échéant, dépréciés pour tenir compte de la valeur actuelle de ces biens.

2.3. Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Titres de participation

A la clôture de l'exercice, les titres de participation ont été valorisés selon des critères liés à l'activité et à la situation nette.

Prêts

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes
Immeuble EUROSUD
213, Bld de Turin
59777 LILLE

La société est amenée à comptabiliser en prêts les sommes pour lesquelles elle est appelée à caution. Ces prêts sont valorisés à la valeur nominale et le cas échéant ils font l'objet d'une dépréciation sur la base d'une étude individuelle en fonction de la situation financière de la contrepartie.

Les règles suivantes ont été suivies :

- * Dépréciation à hauteur de 100% des créances attachées à des fonds de commerce en procédure de redressement ou liquidation judiciaire.
- * Non prise en compte des cautions des associés et des garanties personnelles des exploitants de fonds de commerce.
- * Révision des garanties nanties, hypothécaires et des garanties entrepositaires.

2.4. Stocks

Les marchandises ont été évaluées à leur coût d'achat y compris frais accessoires, calculé sur la base du dernier prix d'achat pour les produits bières et au coût moyen pondéré pour les articles publicitaires.

Les stocks sont éventuellement dépréciés pour tenir compte de leur valeur de réalisation à la clôture de l'exercice.

2.5. Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les méthodes de dépréciation sont :

- Créances douteuses au titre de l'exercice : 100%
- Créances douteuses au titre des exercices antérieurs : 100%
- Créances faisant l'objet d'un redressement judiciaire : 100%
- Créances non douteuses mais échues depuis plus de 90 jours : 100%

Les créances et les dettes en monnaies étrangères ont été converties et comptabilisées sur la base du dernier cours du change précédant la date de clôture de l'exercice.

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques.

2.6. Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

2.7. Provisions pour risques et charges

Elles se décomposent pour l'essentiel en :

- provisions pour litiges
- provisions pour garanties données sur prêts cautionnés
- provisions pour retraites
- provisions pour restructuration

En particulier, les provisions pour risques sont évaluées sur la base des litiges en cours ou en fonction des risques sur les engagements de cautions sur prêts pris par la société. Dans le cas des restructurations, une obligation est constituée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé ou d'un début d'exécution.

A l'occasion de leur départ en retraite, les salariés du groupe ont droit à une indemnité de fin de carrière prévue par la Convention Collective des eaux, bières et boissons rafraichissantes sans alcool. Cet engagement, à prestations définies, est calculé selon les dispositions de la Convention Collective en fonction de l'ancienneté, de l'âge du salarié et de la probabilité de présence dans l'entreprise au jour du départ en retraite. La méthode employée est celle des unités de crédit projetées.

Les hypothèses actuarielles retenues sont :

Taux d'actualisation sur exercice en cours 3,16% contre 1,01% sur exercice précédent.

Taux de progression des salaires (inflation incluse) sur exercice en cours 2,50% contre 2,50% sur exercice précédent.

2.8. Honoraires

Les honoraires des commissaires aux comptes facturés et provisionnés au titre du contrôle légal des comptes annuels s'élèvent à 47 000€ hors taxes.

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes
Immeuble EUROSUD
213, Bld de Turin
59777 LILLE

3 - COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU BILAN

Immobilisations : tableau 2054

Amortissements : tableau 2055

Provisions : tableau 2056

Etat des échéances des créances et des dettes : tableau 2057

Produits à recevoir

Charges constatées d'avance

Composition du capital social

Variation des capitaux propres

Provisions et dépréciations

Charges à payer

Produits constatés d'avance

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS AB-Inbev France										Néant ☐ *		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
						1		2		3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	25 338 013	KE		KF	6 736 036	
CORPORELLES	Terrains					KG	6 718	KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants	M2		KP		KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					KS	1 221 058	KT		KU	642 510	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	50 574 720	KW		KX	8 458 944	
		Matériel de transport *				KY		KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	981 020	LC		LD		
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes					LK		LL		LM		
	TOTAL III					LN	52 783 518	LO		LP	9 101 454	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T	
		Autres participations					8U	427 619	8V		8W	
		Autres titres immobilisés					IP	7 749	IR		IS	
Prêts et autres immobilisations financières					IT	11 702 871	IU		IV			
TOTAL IV					LQ	12 138 240	LR		LS			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					OG	90 259 772	OH		OJ	15 837 491		
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
						par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
						1		2		3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	IN		CO		DO		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	IO		LV	5 300 692	LW	26 773 357	
CORPORELLES	Terrains					IP		LX	6 718	LY		
	Constructions	Sur sol propre				IQ		MA		MB		
		Sur sol d'autrui				IR		MD		ME		
		Inst. gales, agenets et am. des constructions				IS		MG		MH		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					IT		MJ		MK	1 863 569	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agenets, aménagements divers				IU		MM	8 800 844	MN	50 232 820	
		Matériel de transport				IV		MP		MQ		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier				IW		MS	376 259	MT	604 760	
		Emballages récupérables et divers *				IX		MV		MW		
	Immobilisations corporelles en cours					MY		MZ		NA		
	Avances et acomptes					NC		ND		NE		
	TOTAL III					IY		NG	9 183 823	NH	52 701 149	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					IZ		OU		M7	
		Autres participations					IO		OX		OY	427 619
		Autres titres immobilisés					II		2B		2C	7 749
Prêts et autres immobilisations financières					2E	165 390	2F		2G	11 537 481		
TOTAL IV					NJ	165 390	NK		2H	11 972 850		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					OK	14 649 906	OL		OM	91 447 357		

(Ne pas reporter le montant des centimes) *

Cegid Group

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes
Immeuble EURO SUD
213, Bd de Turin
59777 LILLE

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS AB-Inbev France

Néant ☐ *

CADRE A

**SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) ***

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement		CY	EL	EM	EN
Fonds commercial		RE 94 518	RF	RI	RJ 94 518
Autres immobilisations incorporelles		PE 14 693 155	PF 4 751 293	PG 5 161 787	PH 14 282 661
TOTAL I		RK 14 787 673	RM 4 751 293	RN 5 161 787	RO 14 377 179
Terrains		PI	PJ	PK	PL
Constructions	Sur sol propre	PM	PN	PO	PQ
	Sur sol d'autrui	PR	PS	PT	PU
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions	PV	PW	PX	PY
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ 325 118	QA 145 139	QB	QC 470 257
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD 30 176 217	QE 8 959 115	QF 8 492 868	QG 30 642 464
	Matériel de transport	QH	QI	QJ	QK
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL 773 571	QM 99 495	QN 292 081	QO 580 984
	Emballages récupérables et divers	QP	QR	QS	QT
	TOTAL II	QU 31 274 907	QV 9 203 749	QW 8 784 949	QX 31 693 707
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ON 46 062 581	OP 13 955 042	OQ 13 946 737	OR 46 070 887

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3
	Ins. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participation	NL			NM			NO
TOTAL III							
Total général (I+II+III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY	Total général non ventilé (NW-NY)		NZ

CADRE C

**MOUVEMENTS DE L'EXERCICE
AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES
SUR PLUSIEURS EXERCICES***

Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à court terme		Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations		SP	SR

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS AB-Inbev France

Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (I) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (I)	3Y	TP	TQ	TR
TOTAL I		3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (I)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (I)	5V	5W	5X	5Y
TOTAL II		5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	– incorporelles	6A	6B	6C
		– corporelles	6E	6F	6G
		– titres mis en équivalence	02	03	04
		– titres de participation	9U	9V	9W
		– autres immobilisations financières (I)*	06	07	08
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (I) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III		7B	TY	TZ
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	UB	UC
Dont dotations et reprises		– d'exploitation	UE	UF	UD
		– financières	UG	UH	
		– exceptionnelles	UJ	UK	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

Baker Tilly STREGO

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Commissaire aux comptes

Immeuble EUROSUD

213, Bld de Turin

59777 LILLE

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS AB-Inbev France				Néant ☐ *							
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP	11 174 639	UR	11 174 639	US				
	Autres immobilisations financières		UT	362 841	UV	362 841	UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	131 287		131 287					
	Autres créances clients		UX	88 673 108		88 673 108					
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée) U0		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY	130 404		18 404		112 000			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	14 505 085		14 505 085					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VX								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)		VC	29 641 322		29 641 322					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	57 959 201		57 959 201					
	Charges constatées d'avance		VS	1 219 077		1 219 077					
	TOTAUX		VT	203 796 969	VU	203 684 968	VV	112 000			
RENVIS	(1)	Montant des	VD								
		- Prêts accordés en cours d'exercice									
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE								
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	43 613		43 613						
	à plus d'1 an à l'origine	VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	526 850		178 548		348 302				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	107 234 420		107 234 420						
Personnel et comptes rattachés		8C	6 253 750		6 253 750						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	3 325 465		3 325 465						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	942 696		942 696						
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	9 430 006		9 430 006						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	24 740 631		24 740 631						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	1 063 266		1 063 266						
Groupe et associés (2)		VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	77 175 280		77 175 280						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZI									
Produits constatés d'avance		8L	190 456		190 456						
TOTAUX		VY	230 926 438	VZ	230 578 136		348 302				
RENVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tées auprès des associés personnes physiques	VL				
		Emprunts souscrits au cours d'exercice									

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Immeuble EUROSUD
213, Bld de Turin
59777 LILLE

PRODUITS A RECEVOIR : (PCG, art. 833-14/3)

POSTES	MONTANTS
Interets courus sur prets	
PRETS	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	
Factures a etablr	169 307
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	169 307
R.R.R a obtenir et autres avoirs a recevoir	6 931 173
Etat - produits a recevoir	
Divers produits a recevoir	
AUTRES CREANCES	6 931 173
CREANCES	7 100 480
Interets courus sur autres valeurs mobilieres	
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	
DIVERS	
PRODUITS A RECEVOIR	7 100 480

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE : (PCG, art. 833-10 et 833-13/3)

POSTES	MONTANTS
Achats	
Services extérieurs	27 444
Autres services extérieurs	1 191 633
Impôts et taxes	
Autres charges de gestion	
EXPLOITATION	1 219 077
FINANCIER	
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	1 219 077

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL : (PCG, art. 833-11/1)

Différentes catégories de titres	Nombre de titres					Capital social	Valeur nominale
	A l'ouverture de l'exercice	Créés pendant l'exercice	Remboursés pendant l'exercice	Annulés pendant l'exercice	A la clôture de l'exercice		
ACTIONS ORDINAIRES ENTIEREMENT LIBÉREES	380 000				380 000	3 800 000	10,00
ACTIONS AMORTIES							
ACTIONS A DIVIDENDE PRIORITAIRE							
ACTIONS PRÉFÉRENTIELLES							
TOTAL	380 000				380 000	3 800 000	10,00

Informations sur l'actionnariat

- INBEV BELGIUM, sise Boulevard Industriel 21 1070 BRUXELLES, possède 100,00 % des titres d'AB-INBEV FRANCE.

INBEV BELGIUM fait partie du groupe ANHEUSER BUSH INBEV, dont le siège social est situé au 1 Grand Place à BRUXELLES 1000.

Baker Tilly STREGO
 Commissaire aux comptes
 Immeuble EUROSUD
 213, Bld de Turin
 59777 LILLE

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES : (PCG, art. 833-11/4)

Rubriques	Montant au début de l'exercice	Affectation du résultat	Dividendes distribués	Résultat de l'exercice	Provisions réglementées et subventions d'investissements	Montant à la fin de l'exercice
Capital social	3 800 000					3 800 000
Primes d'émission, fusion, d'apport	174 660					174 660
Ecarts de réévaluation	0					0
Réserve légale	1 520 000					1 520 000
Réserves statutaires	0					0
Réserves réglementées	0					0
Autres réserves	1 525 612					1 525 612
Report à nouveau	29 068 829	10 624 147	-39 692 975			1
Résultat de l'exercice	10 624 147	-10 624 147		19 171 964		19 171 964
Subventions d'investissements	0					0
Provisions réglementées	0					0
TOTAL	46 713 248	0	-39 692 975	19 171 964	0	26 192 237

PROVISIONS ET DEPRECIATIONS : (PCG, art. 833-12/1)

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises utilisées	Diminutions Reprises non utilisées	Montant à la fin de l'exercice
Litige prud'hommal	0	83 282	3 059		80 223
Provisions pour litiges	0	83 282	3 059	0	80 223
Cautions emprunteurs	679 389			135 338	544 051
Provisions pour garanties donnees	679 389	0	0	135 338	544 051
Retraite	931 000	88 000		317 000	702 000
Provisions pour pensions	931 000	88 000	0	317 000	702 000
Impôt société contrôle fiscal	109 411				109 411
Provisions pour impôts	109 411	0	0	0	109 411
Restructuration	1 068 368	1 566 377	806 646		1 828 099
Tva contrôle fiscal	5 698				5 698
Autres provisions pour risques et charges	1 074 066	1 566 377	806 646	0	1 833 797
TOTAL II	2 793 866	1 737 659	809 705	452 338	3 269 482
Immobilisations corporelles	377 043				377 043
Titres de participation	152 248			54 438	97 810
Autres immobilisations financières : Prêts	11 496 942	212 192	582 639		11 126 495
Stocks	1 188 082			840 433	347 649
Comptes clients	2 989 704	4 810 519	403 718		7 396 505
TOTAL III	16 204 019	5 022 711	986 357	894 871	19 345 502
TOTAL (I+II+III)	18 997 885	6 760 370	1 796 062	1 347 209	22 614 984

CHARGES A PAYER : (PCG, art. 833-14/3)

POSTES	MONTANTS
Interets courus sur emprunts	
Interets courus sur banques	
Interets courus sur concours bancaires courants	
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	
Interets courus sur fonds de participation	11 482
Interets courus sur emprunts groupe	
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS	11 482
Fournisseurs factures non parvenues	69 536 756
DETTE FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	69 536 756
Dettes provisionnees congés payés	2 037 313
Personnel : autres charges à payer	4 175 074
organismes sociaux charges à payer	2 396 212
Etat : charges à payer	239 474
DETTE FISCALES ET SOCIALES	8 848 073
Fournisseurs d'immobilisations factures non parvenues	1 063 266
DETTE SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES	1 063 266
R.R.R. à accorder et avoirs à établir	19 499 499
Diverses charges à payer	29 557 901
AUTRES DETTES	49 057 400
CHARGES A PAYER	128 516 977

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE : (PCG, art. 833-10 et 833-13/3)

POSTES	MONTANTS
Ventes de marchandises	190 457
EXPLOITATION	190 457
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	190 457

4 - COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU COMPTE DE RESULTAT

Ventilation du chiffre d'affaires

Transferts de charges d'exploitation

Charges et produits exceptionnels

Ventilation de l'impôt entre résultat courant et résultat exceptionnel

Indication des accroissements et des allègements de la dette future d'impôt

VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES : (PCG, art. 833-14/1)

	FRANCE	EXPORT ET INTRACOM	TOTAL
Bieres et boissons rafraichissantes	814 544 787	4 939 401	819 484 188
Articles publicitaires	3 605 828		3 605 828
Boni sur emballages			
VENTES DE MARCHANDISES	818 150 615	4 939 401	823 090 016
Activites annexes			
PRODUCTION VENDUE DE BIENS			
Prestations de services	734 904	3 729 515	4 464 419
Produits des locations	58 620		58 620
PRODUCTION VENDUE DE SERVICES	793 524	3 729 515	4 523 039
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	818 944 139	8 668 916	827 613 055

TRANSFERTS DE CHARGES : (PCG, art. 833-14/3)

POSTES	MONTANTS
Avantages en nature	472 443
EXPLOITATION	472 443

CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS :
(PCG, art. 833-14/3)

	Charges	Produits	Produits - charges
Penalites et amendes	9 391		-9 391
Versements à octroyer à une fondation d'entreprise	875 000		-875 000
Penalites retard de livraisons	4 457 913		-4 457 913
OPERATIONS DE GESTION	5 342 304	0	-5 342 304
Cessions d'elements d'actifs incorporels & corporels	537 779	4 720 083	4 182 304
Cessions d'elements d'actifs financiers			0
OPERATIONS EN CAPITAL	537 779	4 720 083	4 182 304
Impôt société contrôle fiscal			0
Tva contrôle fiscal			0
AMORTISSEMENTS PROVISIONS ET TRANSFERTS DE CHARGES	0	0	0
TOTAL	5 880 083	4 720 083	-1 160 000

VENTILATION DE L'IMPOT ENTRE RESULTAT COURANT ET EXCEPTIONNEL : (PCG, art. 833-15)

Taux moyen de l'impôt :

25,750721%

Libelle	Resultat comptable avant impôt	Réintégrations +	Déductions -	Compensation	Deficits	Résultat Fiscal	Charge d'impôt	Resultat net après impôt
Resultat courant court terme	29 782 711	6 769 340	-2 153 946	-499 994		33 898 111	8 729 008	21 053 703
Resultat courant long terme	54 438		-54 438			0	0	54 438
Resultat courant	29 837 149	6 769 340	-2 208 384	-499 994	0	33 898 111	8 729 008	21 108 141
Resultat exceptionnel court terme	-1 160 000	884 391		275 609		0	0	-1 160 000
Resultat exceptionnel long terme						0	0	0
Resultat exceptionnel	-1 160 000	884 391	0	275 609	0	0	0	-1 160 000
Participation des salaires	-776 177	776 177	-224 385	224 385		0	0	-776 177
Total court terme	27 846 534	8 429 908	-2 378 331	0	0	33 898 111	8 729 008	19 117 526
Total long terme	54 438	0	-54 438	0	0	0	0	54 438
Benefice ou perte	27 900 972	8 429 908	-2 432 769	0	0	33 898 111	8 729 008	19 171 964

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes
Immeuble EUROSUD
213, Bld de Turin
59777 LILLE

VARIATION DES IMPOTS DIFFERES OU LATENTS : (PCG, art. 833-15)

NATURE	DEBUT EXERCICE		AUTRES		VARIATIONS		FIN EXERCICE		VARIATIONS NETTES	VARIATIONS NETTES
	ACTIF	PASSIF	ACTIF	PASSIF	ACTIF	PASSIF	ACTIF	PASSIF	ACTIF	PASSIF
I. DECALAGES FISCALO-COMPTABLES										
1 Provisions reglementees										
11 Provisions a reintegrer ulterieurement										
provision pour hausse des prix										
12 Provisions a reintegrer eventuellement										
provision pour fluctuation des cours										
13 Provisions liberees sous condition d'emploi										
provision pour investissement										
14 Amortissements derogatoires										
2 Subventions d'investissement										
3 Charges non deductibles temporairement										
31 A deduire l'annee suivante										
participation des salaries	224 385	0			776 177	224 385	776 177		551 792	
organic	942 000	0			1 021 000	942 000	1 021 000		79 000	
provision perte de change	0	0								
32 A deduire ulterieurement	0	0								
amortissements fonds de commerce	94 518	0					94 518			
provision retraite	931 000	0			88 000	317 000	702 000		(229 000)	
provision restructuration	1 068 368	0			595 000	442 861	1 220 507		152 139	
depreciation immo corporelles	377 043	0					377 043			
depreciation prêts	316 420	0				48 367	268 053		(48 367)	
depreciation produits financiers courus sur prêts	44 095	0			14 832		58 927		14 832	
depreciation stocks	0	0								
depreciation clients	2 880 297	0			4 810 519	403 718	7 287 098		4 406 801	
4 Produits non taxables temporairement	0	0								
plus-values nettes a court terme		0								
plus-values de fusion										
plus-values a long terme differees										
5 Charges deduites (ou produits imposes) fiscalement et non encore comptabilisees	0									
Charges differees et etalees	0									
Quote-part de perte dans des societes fiscalement transparentes	0									
ecarts de conversion actif										
TOTAL	6 878 126	0	0	0	7 305 528	2 378 331	11 805 323		4 927 197	
II. DEFICITS REPORTABLES FISCALEMENT										
1 Deficits reportables fiscalement										
2 Moins-values a long terme										
TOTAL	0	0	0	0	0	0	0	0	0	

5 - AUTRES COMPLEMENTS D'INFORMATION

Consolidation

Liste des filiales et des participations

Information concernant les parties liées

Ventilation par catégorie de l'effectif moyen

Ventilation par catégorie des rémunérations allouées aux membres des organes de direction

Engagements financiers

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes
Immeuble EUROSUD
213, Bld de Turin
59777 LILLE

Consolidation

- Les comptes d'AB-INBEV FRANCE sont consolidés par le Groupe AB-INBEV dont la société mère est :

S.A AB-INBEV
Grand' Place 1
1000 BRUXELLES
Belgique

Ceux-ci sont établis en conformité avec les principes édictés par la 7ème directive européenne. En conséquence, la SAS AB-INBEV FRANCE ne publie pas de comptes consolidés en France.

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes
Immeuble EUROSUD
213, Bld de Turin
59777 LILLE

LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS : (PCG, art. 841-6)

FILIALES ET PARTICIPATIONS	Siège social	Capital social	Capitaux propres avant affectation du résultat	Quote-part du capital détenue en %	Résultat du dernier exercice clos	Valeur brute comptable des titres	Valeur nette comptable des titres	Valeur brute des prêts et avances consentis	Valeur nette des prêts et avances consentis	Chiffre d'affaires HT	Date de clôture de l'exercice
A Renseignements détaillés sur chaque titre dont la valeur brute > 1% du capital de la société astreinte à la publication											
1. Filiales (détenues à + de 50%)											
TOTAL					0	0	0	0	0	0	
2. Participations (détenues entre 10 et 50%)											
SAS Sofabo	Lavilledieu	200 000	781 410	34,00%	171 523	427 619	329 809			3 420 909	31/12/2021
TOTAL					171 523	427 619	329 809	0	0	3 420 909	
B. Renseignements globaux sur les autres titres dont la valeur brute <= 1% du capital de la société astreinte à la publication											
Filiales françaises (ensemble)						0	0	0	0	0	
Filiales étrangères (ensemble)											
Participations dans les sociétés françaises (ensemble)											
Participations dans les sociétés étrangères (ensemble)											

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes
Immeuble EUROSUD
213, Bld de Turin
59777 LILLE

INFORMATIONS CONCERNANT LES PARTIES LIEES (PCG, art. 833-16)

Parties liées	Nature de la relation avec la partie liée	Montant des transactions conclues avec la partie liée	Autres informations

NB : Les transactions présentant une importance significative ont été conclues à des conditions normales de marché

VENTILATION PAR CATEGORIE DE L'EFFECTIF
MOYEN (PCG, art. 833-19)

CATEGORIE	NOMBRE
Cadres	92,26
Agents de maitrise et techniciens	129,40
Employes	4,07
Personnel salarie	225,73
Cadres	16,00
Agents de maitrise et techniciens	
Employes	
Personnel mis a disposition de l'entreprise	16,00

VENTILATION PAR CATEGORIE DES REMUNERATIONS
ALLOUEES AUX MEMBRES DES ORGANES DE
DIRECTION (PCG, art. 833-17)

CATEGORIE	MONTANTS
Jetons de presence	Neant
Organes de direction	

ENGAGEMENTS : (PCG, art. 833-18)

Catégories d'engagements	Total	Dirigeants	Filiales	Participations	Entreprises et parties liées	Banques	Tiers
Effets escomptes non echus	0						
Cautions sur prêts clients	813 116					813 116	
ENGAGEMENTS DONNES	80	0	0	0	0	80	0
Cautions sur prêts clients	55 322						55 322
Exclusivité d'exploitation de droits de propriété intellectuelle : durée 15ans à compter du 31/12/2010	0						3 ans
ENGAGEMENTS RECUS	55 322	0	0	0	0	0	55 322
ENGAGEMENTS RECIPROQUES	0						

Baker Tilly STREGO
 Commissaire aux comptes
 Immeuble EUROSUD
 213, Bld de Turin
 59777 LILLE